

Le 21 Septembre 2023

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Nous sommes aujourd'hui dans l'obligation de porter à votre connaissance divers éléments, afin de rétablir la vérité sur les décisions prises par vos élus au cours des mois précédents et ainsi mettre un terme à toute incompréhension.

Il est question dans ce courrier, du centre Aqualudique, projet porté par la Communauté des Communes du Pays Foyen.

Ce projet important pour notre territoire et en particulier pour les enfants de nos communes n'a, pour le moment pas vu le jour, nous souhaitons par la présente vous en exposer les raisons.

Dans un premier temps, il est indispensable de vous indiquer que la Communauté de Communes est composée de 20 communes, et que le Conseil de Communauté est composé de 41 élus. La gouvernance de notre CDC est composée d'un Président et de 12 Vice-présidents.

Des commissions existent, elles sont composées d'élus des communes de la CDC mais elles ne se réunissent que très rarement.

Il y a quelques mois, une minorité d'élus de Pineuilh et de Ste Foy La Grande s'est réunie afin de travailler sur le projet d'un centre Aqualudique, accompagnée par le cabinet Bst Conseil (cabinet rémunéré plus de 40 mille euros par la CDC). Ces élus ont dessiné un projet de centre Aqualudique sans faire participer les élus des commissions.

Ils ont seuls décidé que ce projet devait se décomposer comme suit : Bassin Sportif 25ml x 4 couloirs, pataugeoire, espace bien être, pour un montant de 6,5 millions d'euros. (4,5 millions d'euros d'emprunt)

Leur projet a été étudié avec **des tarifs de 2021** : un taux d'intérêt à moins de 1%, des coûts de fluides Gaz et électricité d'avant les fortes augmentations, des coûts des matières premières et coûts de construction avant l'inflation....

Ce projet laissait apparaître un déficit annuel de 470 000 euros.

Nous avons sollicité plusieurs fois le Président afin que ce projet soit étudié différemment :

-Une étude complémentaire sur un projet moins grand : un espace piscine simple pour l'apprentissage de la natation.

-Une étude complémentaire intégrant l'augmentation des fluides (minimum 40 %), des coûts des travaux (minimum 30%) et l'augmentation des taux d'intérêts (plus de 2%).

Il est à prendre en compte que ce projet nous a été présenté lorsque les piscines de bon nombre de communes ont été fermées pour cause de hausse importante des coûts de fonctionnement.

L'ensemble des communes n'a pas été impliqué dans le montage de ce dossier. Nous l'avons été seulement lors d'une réunion de Projet de territoire au mois de mai, durant laquelle nous avons appris que la CDC avouait ne pas avoir les moyens de financer un tel projet en termes de fonctionnement. Au cours de cette réunion le Président Pierre Robert imposait que 50% des frais de fonctionnement soient pris en charge par les communes soit 13,40 euros par an et par habitant.

Une étude sereine avec les éléments de 2022 nous aurait certainement donné des charges de travaux d'investissement d'au moins 8 millions d'euros avec des frais de fonctionnement d'au moins 600 000 euros. La Communauté de Communes ne pouvant assumer que 235 000 euros de fonctionnement, qui aurait dû payer le reste ?

Nous, les communes qui avons demandé une nouvelle étude, sommes fières d'avoir contesté les règles établies par une minorité de communes qui composent la majorité du conseil communautaire. Aujourd'hui, nous sommes victimes de délation notamment dans un courrier distribué sur la commune

de Pineuilh et sur les réseaux sociaux. Depuis le début du mandat nous n'avons que trop peu été mis autour de la table des prises de décisions et sommes accusées systématiquement d'obstruction...

Les conseillers municipaux de Auriolles, Eynesse, Landerrouat, La Roquille, Les Lèves et Thoumeyragues, Ligueux, Margueron, Riocaud, Saint-André et Appelles, Saint-Avit-Saint-Nazaire et Saint Quentin de Caplong, n'ont pas voté contre le projet de création d'une piscine en pays Foyen, mais ils ont voté contre le projet de centre Aqualudique tel qu'il leur a été présenté et imposé.

Ce projet de centre Aqualudique ne mérite-t-il pas des études sérieuses et irréfutables ?

Quelle ne fut pas notre surprise lorsque lors du conseil communautaire du 13 juin 2023, nous apprenions que le projet du centre Aqualudique était « mis entre parenthèse » et remplacé par plusieurs autres projets, eux aussi travaillés par quelques élus en écartant bon nombre de communes.

1- Le rachat de l'ancienne Gendarmerie de Sainte Foy la Grande pour un montant de 350 mille euros, achat au Département de la Gironde avec un investissement de 1,9 million d'euros afin de faire un Hôtel Communautaire.

Nous avons demandé, avant de prendre la décision d'achat de ces bâtiments, qu'une étude complémentaire soit menée afin de connaître le coût d'un projet neuf « pour comparaison ». Une nouvelle fois nous avons essuyé un refus de la majorité.

2 - Un autre projet est aussi arrivé tout ficelé car il a tout simplement changé de porteur !!

En effet, le 31 janvier 2023 le conseil municipal de Pineuilh a voté un investissement de 1 512 000 euros. Leur projet était de déplacer le boulodrome de l'association des Boules Lyonnaises qui se situe actuellement près de la gare. La construction de ce nouvel équipement devait se faire sur la Zone Aquitania à Pineuilh. Délibération qui a été votée à la majorité et une abstention des élus de Pineuilh.

En bureau communautaire du 13 juin, nous voyons arriver en Projet de territoire la construction de ce même équipement pour 1,9 million euros pour le même motif mais cette fois ci porté par la communauté de communes, avec quelques changements évidemment.

Il est vrai que nous avons voté la création de ce nouveau complexe sportif à Pineuilh à l'unanimité mais croyez nous, nous n'étions pas au courant du projet initial porté par la commune de Pineuilh.

3- Le déplacement et l'agrandissement du centre de santé (indispensable pour l'arrivée de nouveaux médecins) afin qu'il soit implanté dans un bâtiment de la commune de Sainte Foy la Grande. Peut-être que nous aurions pu étudier la possibilité de dupliquer le centre de santé existant et en créer un complémentaire sur une autre commune.

4 -La création d'un espace de loisirs dans la zone de Clairet à Port Sainte Foy...

Comment peut-on aujourd'hui se permettre de nous stigmatiser pour ne pas avoir souhaité voter un cofinancement alors que nos demandes sont restées sans réponses ?

Comment peut-on imaginer que des élus votent un tel projet si mal étudié, se basant sur des chiffres non réévalués ?

Comment peut-on montrer du doigt des élus qui souhaitent à tout prix éviter que nos communes se rapprochent de vos feuilles d'impôts pour financer nos erreurs de choix ?

Les élus refusent d'endosser le costume d'opposant. Nous regrettons les termes et la tournure du courrier de M. Teyssandier.

Nous regrettons également que le Président Pierre Robert reprenne à son compte de tels propos, il doit être un Président au service de l'ensemble des Communes.

Le non-respect des décisions communales, en les dénigrant en public, n'est pas digne d'élus de la République ayant des valeurs Démocratiques.

Vous comprendrez que nous mettons en avant les intérêts de tous les administrés du territoire car nous œuvrons tous pour l'intérêt général.

Vous pouvez compter sur notre investissement pour ne pas laisser quelques élus décider seuls pour toutes et tous. Nous sommes en démocratie et nous ne souhaitons pas qu'il en soit autrement.

Notre rêve est de voir, et de vivre sur un territoire dynamique, qui investit intelligemment sur des projets solides et durables. Les finances de nos communes sont suffisamment sollicitées sans que notre CDC pioche à son bon vouloir dans nos budgets.

Les Maire et les conseillers municipaux

Auriolles,

Eynesse,

Landerrouat,

La Roquille,

Les Lèves et Thoumeyragues,

Ligueux,

Margueron,

Riocard,

St André et Appelles,

St Avit St Nazaire,

St Quentin de Caplong

A collection of handwritten signatures in black ink, arranged vertically on the right side of the page. Each signature is positioned to the right of its corresponding commune name. The signatures vary in style, with some being more cursive and others more blocky. The communes listed are Auriolles, Eynesse, Landerrouat, La Roquille, Les Lèves et Thoumeyragues, Ligueux, Margueron, Riocard, St André et Appelles, St Avit St Nazaire, and St Quentin de Caplong.

